

PROCÈS - VERBAL SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 AVRIL 2025

* * * * *

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la mairie, le JEUDI 03 AVRIL 2025 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr DUPUY, Mmes AUBART, DILLY, DRUMEL, FONTAINE, MATHIEU, RIBEIRO, SAVARD-MANTEL, VERNOT, Mrs ALEXANDRE, BÉCARD, BRION, DONKERQUE, LÉGER, LORENA, PARENTÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes HUIN, LANDART, PIERRE, Mrs DEHAIBE, MARTINEZ, NOIZET, SAVARD ainsi que Messieurs BOUGARD et POPOT qui ont donné pouvoir.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Nathalie FONTAINE a été nommée secrétaire.

Mr J-Philippe BOUGARD a donné pouvoir à Mr Nicolas LORENA
Mr J-Marc POPOT a donné pouvoir à Mr Didier PARENTÉ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 33, procède à l'appel et précise que le quorum est atteint.

* * * * *

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et par 18 voix « POUR »,

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- DÉCLARE que le compte de gestion établi pour l'exercice 2024 par le Receveur municipal de la Commune de Villers-Semeuse, validé et certifié conforme par l'Ordonnateur, ne fait l'objet d'aucune observation ni réserve de sa part.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 17 voix « POUR »,

- APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2024 de la commune.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 18 voix « POUR »,

- DÉCIDE de reporter les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, au budget primitif 2025 de la commune ;
- DÉCIDE d'affecter, ainsi qu'ils suivent, les résultats de gestion d'exploitation de l'exercice 2024 :

Budget principal de la commune :

| | |
|--|--------------|
| - Réserves (1068) <i>(autofinancement de la section d'investissement)</i> | 368 619.85 € |
| - Report à nouveau (002) | 49 852.75 € |
| - TOTAL : | 418 472.60 € |

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 18 voix « POUR »,

- VOTE, au titre de l'année 2025, le taux de chacune des trois taxes constitutives de la fiscalité directe locale, ainsi qu'il suit :

| | |
|---|-----------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 42.04 % ; |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 32.49 % ; |
| - Taxe d'habitation | 9.03 % ; |

ces taux étant maintenus au même niveau qu'en 2024.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 18 voix « POUR »,

- VOTE pour l'exercice 2025, le BUDGET PRIMITIF de la commune de Villers-Semeuse qui s'équilibre à la somme de 8 292 442,70 euros.

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

Par 17 voix « POUR » et 1 DEMANDE DE NON PARTICIPATION AU VOTE,

- **VOTE au titre de l'exercice 2025 les subventions aux associations pour un montant de 31.800 euros et au Centre Communal d'Action Sociale de Villers-Semeuse - C.C.A.S. pour un montant de 38.000 euros ;**

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 18 voix « POUR »,

- **CONFIRME la réalisation d'un pôle scolaire élémentaire pour un coût total estimé à 3 900 000 euros hors taxes ;**
- **DEMANDE auprès de l'État, dans le cadre du dispositif Fonds vert, un financement pour cette opération au taux maximum, soit 40 %.**

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

A l'unanimité et par 18 voix « POUR »,

- **APPROUVE un échange de parcelles situées rue Paul Bert à Charleville-Mézières appartenant à la commune avec une parcelle appartenant à la société d'équipement et d'aménagement des Ardennes « Protéame » ;**
- **PRÉCISE que cet échange s'effectue sans soultre et que les frais de notaire et de bornage seront pris en charge par la société d'équipement et d'aménagement des Ardennes « Protéame ».**

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊



Le Maire,

A large, handwritten black signature in cursive script, which appears to read "DUPUY". It is positioned over the blue stamp.

Jérémie DUPUY

2025-04-09 17:42:58